



---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 07-2016 - Séance du 13 juin 2016 - Orale

Transports Publics - Ligne 215

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans sa séance du 14 mars 2016, le conseil communal a adopté le préavis 5/2016 prévoyant l'introduction d'un nouveau service de bus reliant nos Z.I. au collège de La Chiésaz, d'une part, et à la gare de Vevey, d'autre part, ceci à une cadence de 20 minutes en HP et de 60 minutes en HC.

Le 19 mai 2016, le conseil communal de Vevey a adopté le préavis sur cette même ligne avec 2 amendements :

- L'augmentation de la cadence à 40 minutes en HC
- La remise d'un rapport d'évaluation de l'utilisation de cette ligne après 3 ans d'exploitation.

L'augmentation de cadence génère bien évidemment un surcoût. Conscient que notre conseil avait déjà adopté le préavis 5/2016 et afin d'éviter de mettre en péril cette nouvelle offre, le conseil communal de Vevey donna son accord pour que la commune de Vevey supporte à elle seule l'entier du surcoût.

Dans la mesure où cette offre complémentaire profitera également aux employés des entreprises, habitants et sportifs de nos Z.I. et que la commune de Vevey a déjà accepté de soutenir la ligne 215 plutôt que la prolongation de la 202 à moindres frais, la municipalité estime que le surcoût de cette augmentation de cadence en HC doit être réparti selon les dispositions légales en vigueur et ce dès son entrée en service le 11 décembre 2016. Avec un taux de couverture prévisionnel de 20%, ce surcoût se chiffre à :

- CHF 17'000.- pour Vevey
- CHF 19'000.- pour St-Légier-La Chiésaz, soit une couverture de déficit d'exploitation de CHF 284'000.- à inscrire au prochain budget 2017.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



A. Bovay



Le Secrétaire



J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 13 juin 2016

M. Dominique Epp, municipal délégué

Copie au : bureau du conseil communal